

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/06/2024
*Date d’Affichage : 14/06/2024
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 13
*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Nadine DAGUENET,

Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA

Étaient absents excusés :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fabien BOSC, Madame Emilie POUJOL.

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 10b : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 7b DU 23/05/2024
DEMANDE DE SUBVENTION ‘ CHALEUR ET FROID
RENOUVELABLES ’ AUPRES DE LA REGION ILE DE France
CONCERNANT LES TRAVAUX DE GEOTHERMIE SUR LES 3 GRANDS
PROJETS – ANCIENNES ECURIES -**

Le Maire de la Commune de Margency rappelle que la stratégie Energie -Climat de l’île de France a été votée en 2018 et présente les objectifs forts en matière de sobriété, d’efficacité et de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRr).

Considérant que l’appel à projets « Chaleur et Froid renouvelable » : Les projets éligibles sont tous les projets permettant de produire, stocker et valoriser une source d’énergie renouvelable ou de récupération.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour les 3 projets de géothermie (Ancienne Mairie, Anciennes Écuries, Maison de Santé). Nous pouvons être subventionné à hauteur de 55 % (SIGEIF par le biais de l’ADEME + Conseil Régional). Nous devons déposer une demande de subvention par projet.

Considérant la délibération N°7b du 23 mai 2024, demande de subvention « Chaleur et Froid renouvelables »auprès de la Région Ile de France concernant les travaux de géothermie sur les 3 grands projets – Anciennes Ecuries-

Vu l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du jeudi 13 juin 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Régional AAP « Chaleur et froid renouvelable » en complément du SIGEIF/ADEME pour les travaux de géothermie aux Anciennes Ecuries selon le plan de financement ci-joint :

PLAN DE FINANCEMENT			
ANCIENNES ECURIES	SIGEIF (ADEME) + REGION 55 %	DEPARTEMENT 25 %	COMMUNE HT
POMPES A CHALEUR 106 189 €	58 403,95 € HT	26 547,25 € HT	21 237,80 € HT
SONDES 89 560 €	49 258 € HT	22 390 € HT	17 912 € HT
QUALICONSULT Mission Contrôle Technique 1833,34 €	1 008,34 € HT	458,34 € HT	366,66 € HT
INDIGGO Assistance à Maitrise d'Ouvrage 16 232,78 €	8 928,03 € HT	4 058,20 € HT	3 246,55 € HT
TOTAL 213 815,12 € HT	117 598,32 € HT	53 453,79 € HT	42 763,01 € HT

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

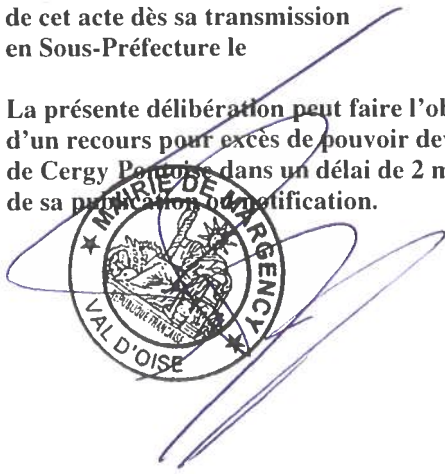
Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 21/06/2024

Le Maire,

Thierry B...



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240621-DEL10B20062024-DE
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024